Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 30 juin
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**20 juin 2025**	
Date d'affichage	**20 juin 2025**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**21**
	Votants	**31**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Cédric EVANO, Stéphanie MARIE et Arnaud BELLOUARD **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Elodie LEPESQUEUX, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Philippe COUSIN, et Sonia CANTELOUP **avaient respectivement donné pouvoir à :** Sébastien LAGALLE, Yann DRUET, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Clément HUYGHE, Aminthe RENOUF, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Christophe HEBERT, Pascal ESNOUF et Cédric EVANO.
Absents excusés : Elodie LEPESQUEUX, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Philippe COUSIN et Sonia CANTELOUP
Secrétaire de séance : Clément HUYGHE et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2025-062 – MARCHÉ POUR LA FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE DE LA REFONTE ET DE L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION URBAINE ET DU RÉSEAU D'INTERCONNEXION - SIGNATURE DES MARCHÉS

Afin de répondre aux sollicitations en matière de protection et de sécurisation urbaine, la Ville d'Ifs a souhaité mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection sur le territoire et refondre le réseau existant. La consultation est répartie en deux lots :

- Lot 1 : fourniture, mise en œuvre et maintenance du nouveau dispositif (refonte et extension) de vidéoprotection urbaine ;
- Lot 2 : interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié.

Les montants minimum et maximum annuels de commande sont les suivants :
- Pour le lot 1 : pas de montant minimum, montant maximum de 650 000,00 € HT ;
- Pour le lot 2 : pas de montant minimum, montant maximum de 350 000,00 € HT.

Le délai d'exécution est fixé à 4 ans à compter de la réception de la notification/ordre de service par le titulaire. Les bons de commande pourront être émis jusqu'au terme du marché entraînant l'exécution et le paiement après l'échéance du marché. Le délai d'exécution contractuel, comprenant une période de préparation d'un mois, est indiqué au besoin dans chaque bon de commande avec une durée maximale de 9 mois (dont 1 mois de préparation) sauf indication contraire.

Un avis d'appel à la concurrence a été envoyé le 30 avril 2025 pour une parution au Journal Officiel de l'Union Européenne et au Bulletin Officiel des Annonces Marchés Publics. Le dossier de consultation des entreprises a été dématérialisé sur la plateforme « Centrale des marchés ». La date limite de remise des offres était fixée au 10 juin 2025 à 12h00.

A la date et heure limites fixées, 8 plis ont été reçus dont un est arrivé hors délai :

- Lot 1 : fourniture, mise en œuvre et maintenance du nouveau dispositif (refonte et extension) de vidéoprotection urbaine : 4 sociétés ;
- Lot 2 : interconnexion et maintenance de sites distants par location d'un réseau de fibres noires dédié : 4 sociétés.

Les critères de sélection des offres pour le lot n°1 prévus dans la procédure étaient les suivants :

1. Prix des prestations y compris la maintenance sur 4 ans : 40% ;
2. Valeur technique : 50% ;
3. Maintenance : 10%.

La valeur technique était décomposée en sous critères de la façon suivante :

- 10 % : caractéristiques techniques présentées au travers des fiches techniques ;
- 10 % : qualité, détail, justesse et cohérence du mémoire technique ;
- 10 % : qualité, détail, complétude et cohérence du synoptique de la solution ;
- 10 % : qualité, détail, complétude et cohérence du planning d'exécution ;
- 10 % : sécurité et hygiène sur le chantier, traitement des déchets et dispositions en matière de développement durable du chantier.

Le critère maintenance était décomposé en sous critères de la façon suivante :

- 2% : moyens humains et matériels pour réaliser la maintenance ;
- 2% : composition et cohérence du stock de maintenance ;
- 2% : délai garantie temps d'intervention (GTI) ;
- 2% : délai garantie temps de rétablissement (GTR) ;
- 2% : description de la procédure d'intervention.

Les critères de sélection des offres pour le lot n°2 prévus dans la procédure étaient les suivants :

1. Prix des prestations y compris la redevance annuelle, les frais de dépose en fin de contrat et la maintenance annuelle sur 4 ans : 50% ;
2. Valeur technique : 40% ;
3. Maintenance : 10%.

La valeur technique était décomposée en sous critères de la façon suivante :

- 8% : caractéristiques techniques présentées au travers des fiches techniques ;
- 8% : qualité, détail, justesse et cohérence du mémoire technique ;
- 8% : qualité, détail, complétude et cohérence du synoptique de la solution ;
- 8% : qualité, détail, complétude et cohérence du planning d'exécution ;
- 8% : sécurité et hygiène sur le chantier, traitement des déchets et dispositions en matière de développement durable du chantier.

La critère maintenance était décomposé en sous critères de la façon suivante :

- 2% : moyens humains et matériels pour réaliser la maintenance ;
- 2% : composition et cohérence du stock de maintenance ;
- 2% : délai garantie temps d'intervention (GTI) ;
- 2% : délai garantie temps de rétablissement (GTR) ;
- 2% : description de la procédure d'intervention.

Le rapport d'analyse des offres réalisé par la société AMBRE Domotique et Informatique, assurant la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres du 25 juin 2025 pour attribuer les 2 lots de ce marché.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et à prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer sa notification.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le code de la Commande Publique ;
VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 juin 2025 portant attribution du marché pour la fourniture, mise œuvre et maintenance de la refonte et de l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine et du réseau d'interconnexion ;
VU l'avis des commissions réunies « Finances, Administration Générale, Sécurité et Vie économique » et « Urbanisme, Environnement et Cadre de vie » réunie le 25 juin 2025.

CONSIDERANT qu'après analyse des plis, l'ensemble des candidatures ont été retenues ;

CONSIDERANT qu'après analyse des offres au regard des critères préalablement fixés dans le règlement de consultation, et rappelés ci-dessus, les offres suivantes sont apparues comme étant économiquement les plus avantageuses :

- **Lot 1** : société SPIE CityNetworks, dont le siège social se situe 6 rue Fructidor – TSA 20028 – 93484 SAINT-OUEN SUR SEINE Cedex ;

- **Lot 2** : société NOVINTEL – AXIANS Fibre Normandie, dont le siège social se situe 2 rue de la Tremblaie - 35000 RENNES ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement avec les sociétés :

Lot 1 : société SPIE CityNetworks pour un montant annuel maximum de 650 000 € HT soit 780 000 € TTC ;
Lot 2 : société NOVINTEL – AXIANS Fibre Normandie pour un montant annuel maximum de 350 000 € HT soit 420 000 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 30 juin 2025

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 3 juillet 2025

Affichée le : 3 juillet 2025

Acte à classer

2025-062

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-07-03T11-57-04.00 (MI262325615)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20250703-2025-062-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Marché pour la fourniture, mise en oeuvre et maintenance de la refonte et de l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine et du réseau d'interconnexion - Signature des marchés

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Date de décision : 03/07/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Marché sur appel d'offres

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-062.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **03/07/25** à **11:57**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **03/07/25** à **11:57**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **03/07/25** à **12:04**	